



## Violences volontaire legere

Par **Bouboudouche**, le **24/09/2015** à **09:34**

Bonjour ,

Voilà il y a 3 mois je parlais avec un ami sur Facebook on rigolait on disait des bêtises c'était marrant mais mon mari a surpris cette conversation et sa jalousie a pris le dessus il a attrapé cet ami qui était en voiture et l'aurait agressé Il y a 10 jours j'ai été convoqué comme témoin de violences volontaire

Il s'est avéré que cet ami est porté plainte contre mon mari

Visiblement c'était une agression légère

Je voudrais savoir ce qui va se passer il doit seulement être convoqué à la gendarmerie pour être entendu

Mon mari peut-il demander à ce qu'on récupère toute la conversation que j'ai eu avec cet ami?

Par **jacques22**, le **24/09/2015** à **13:24**

L'usage d'une bombe à poivre par un handicapé avec carte de priorité dans le cadre de la légitime défense contre une grave agression physique (12 mois d'ITT) c'est des mois de prison à Montpellier ....

Par **Sleeper**, le **24/09/2015** à **14:46**

Jacques22, si vous pouviez nous expliquer en quoi votre message a quoi que ce soit à voir avec la question posée ?

Par **jacques22**, le **24/09/2015** à **16:09**

Bouboudouche demande ce qu'on risque avec une agression légère/violence volontaire! Je lui précise donc le minimum du risque!!!

Par **Atchouria**, le **06/10/2015** à **17:46**

En matière pénale, la réponse du ministère public dépend de nombreux critères : la gravité des faits, le préjudice de la victime, le casier judiciaire du mis en cause, entre autre.

Le renvoi devant le tribunal correctionnel n'est pas systématique d'autres réponses existent : le simple rappel à la loi, une médiation pénale, une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité et parfois le classement sans suite aussi.

Votre mari ne peut pas demander à ce qu'on récupère toutes les conversations avec cet "ami", seuls les services enquêteurs pour les besoins de l'enquête peuvent le faire.